



Délibération du Conseil Municipal

N° 2023-3/34

Le 9 juin 2023,

Le Conseil Municipal de la commune de La Verpillière,
Dûment convoqué le 2 juin 2023,

S'est réuni en session ordinaire, à la Maison Girier à 18h, Place du Docteur Ogier, sous la présidence de Monsieur Patrick MARGIER, Maire.

Etaient présents :

Patrick MARGIER, Patrick MARTI, Isabelle DURET, Michel AMATLLER, Ludovic LEGRAIN, Monique GIRAUD, Marcelle VIVENT, Olivier KLEIN, Danielle BERGER, Phillipe CHATON, Yolaine ELEKA-VIENNE, Cyril LETORT, Geneviève PORTRON, Michelle DUPORT, Annie SANCHEZ-BONNET, Laurent MATHE, Bernadette SANCHEZ, Sylvain MACLE, Pascale SAUTAREL-BIDARD, Guy VASSAL, Hassina BECHAR,

Avaient donné procuration :

Ramazan TASLIBAYIR, Carole LASSAUSAIE, Murat SOZERI, Ali SMAOUI, Armelle GIRERD-CHANEL, Grégory BERTHET

Étaient absents :

Clément BOUSQUET, Samira ACHOURI

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 29
Présents : 21
Absents : 2
Procurations : 6
Votants : 27

CONVENTION DE MISE EN OEUVRE DU SYSTÈME NATIONAL D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R.441-2-1, R.441-2-5 et R.441-2-6,

VU la délibération 15_09_29_300 du 29 septembre 2015 du Conseil communautaire de la CAPI relative à l'approbation de la convention d'inscription de la CAPI au Système national d'Enregistrement (SNE),

VU la délibération 19_06_25_234 du 25 juin 2019 du Conseil communautaire de la CAPI relative à l'approbation définitive du plan Partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs,

VU la convention entre le Préfet de l'Isère et les services enregistreurs SNE concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du Système National d'Enregistrement des demandes de logement locatif social,

CONSIDÉRANT que depuis 2015, les demandes de logement locatif social en Isère sont enregistrées dans le Système National d'Enregistrement (SNE),

CONSIDÉRANT l'intérêt de proposer aux usagers un guichet unique d'enregistrement des demandes de logement locatif social sur le territoire de la CAPI,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention entre le Préfet de l'Isère et les services enregistreurs SNE concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du Système National d'Enregistrement des demandes de logement locatif social.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait à La Verpillière, le 9 juin 2023

Le Maire,

Patrick MARGIER

